

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

4 OCTOBRE 2007

ENTENTE ENTRE LE PARLEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC -
RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ MIXTE EN
SA XXÈME SESSION, BRUXELLES, OCTOBRE 2007

TABLE DES MATIÈRES

1	La violence et les jeunes	3
2	Le prix du livre	3
3	Le vieillissement démographique	3

Résolutions de la XXe session du Comité mixte - Parlement de la Communauté Française de Belgique et l'Assemblée Nationale du Québec

Les délégations du Parlement de la Communauté française de Belgique et de l'Assemblée Nationale du Québec, réunies au sein du Comité mixte, ont tenu à Bruxelles, les 3 et 4 octobre 2007, leur XXème session sous la Présidence de M. Jean-François ISTASSE, Président du Parlement de la Communauté française de Belgique, et de Monsieur Marc Picard, Troisième Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Québec, Président de la Délégation.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle de la Communauté française de Belgique et du Québec.

Elles ont ensuite procédé à un état de la situation sur la violence et les jeunes, le prix du livre et le vieillissement démographique.

Le Comité mixte de coopération interparlementaire entre le Parlement de la Communauté française de Belgique et l'Assemblée Nationale du Québec s'est réuni lors de sa XXe session, à Bruxelles, 2 au 5 octobre 2007.

Il a procédé durant ses travaux à un échange de vues très éclairant sur l'actualité politique et parlementaire tant en Belgique qu'au Québec. Il a, par la suite, abordé les thèmes de la violence chez les jeunes, du prix du livre et enfin des impacts du vieillissement démographique, chacune des parties faisant part des expériences vécues dans les deux entités.

1 La violence et les jeunes

Constatant que la violence prend différentes formes (gangs de rue, violence dans les écoles, délinquance et criminalité chez les jeunes, . . .) et que le taux de criminalité chez les jeunes est préoccupant.

Considérant que les dispositions légales et réglementaires ne peuvent, à elles seules, permettre d'atteindre les objectifs de réduction de cette violence. Que des mesures non législatives apparaissent nécessaires pour favoriser la mise en place d'un système de justice et d'aide à la jeunesse plus efficaces pour les adolescents.

Le Comité *s'accorde* d'une part pour privilégier la prévention, la réadaptation et la réinsertion afin d'aider les jeunes à devenir des citoyens à part entière, des acteurs de leur changement et, d'autre part, à développer et soutenir la politique d'aide à

la jeunesse en assurant à celle-ci les moyens nécessaires pour assurer ses missions.

Après avoir souligné la dialectique entre la prévention et la sanction, il préconise de ne jamais cesser d'affiner la vision globale portée sur ce phénomène complexe de société dont il convient de comprendre les origines pour en maîtriser les conséquences.

Il relève quelques pistes essentielles de mesures préventives : faire référence à la loi comprise comme concept d'éducation, responsabiliser les jeunes, inscrire dans la formation initiale des maîtres d'école l'obligation de vigilance, développer les lieux d'écoute, promouvoir une meilleure articulation des différents intervenants et des jeunes visant à créer et renforcer leurs liens de confiance.

2 Le prix du livre

Considérant que la survie des librairies indépendantes doit passer par la promotion et la défense de ce type de commerce spécialisé qui vise ainsi à développer un sentiment d'appartenance à un réseau de qualité et à se doter d'une force médiatique et commerciale.

Considérant que des initiatives gouvernementales pourraient assurer la rentabilité des librairies spécialisées en garantissant l'accès équitable à l'ensemble de la production littéraire en portant une attention particulière aux œuvres à caractère moins commercial.

Invite, dès lors, les Gouvernements respectifs à développer une politique d'une part, de mise en valeur du Livre Francophone et d'autre part, de défense des librairies indépendantes vu les caractéristiques particulières de ces commerces.

3 Le vieillissement démographique

Considérant que les sociétés occidentales se dirigent vers une situation de dépendance de plus en plus fréquente des personnes âgées par rapport aux personnes en âge de travailler.

Constatant que le principal impact du vieillissement démographique sera la pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Par ailleurs, d'autres conséquences seront prévisibles tels la paupérisation de la population à la retraite en raison de l'incapacité des travailleurs âgés d'accumuler des épargnes et la congestion des centres hospitaliers de longue durée.

Le Comité mixte constate qu'une politique d'aide à la famille demeure un des moyens efficaces des gouvernements pour réduire les impacts du vieillissement démographique.

En outre, il demande à ses gouvernements respectifs de promouvoir une image positive du vieillissement, de favoriser l'association des personnes âgées ainsi que d'assurer la solidarité intergénérationnelle.

La Délégation du Parlement de la Communauté française était composée de M. Jean-François Istasse, Président du Parlement, Mme Isabelle Emmery, Députée, M. Charles Janssens, Député, M. Léon Walry, Député, Mme Véronique Jamoulle Députée, Mme Florine Pary-Mille, Députée, M. Marc Elsen, Député, M. Paul Galand, Député, M. Christian Daubie, Secrétaire général, Mme Viviane Gérard, Chef du Service des Commissions et des Relations interparlementaires, M. Jean-Louis Boegaerts, Premier Conseiller au Service des Commissions et des Relations interparlementaires.

La Délégation de l'Assemblée Nationale du Québec était composée de M. Marc Picard, Troisième Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Québec, Président de la Délégation, M. François Ouimet, Député, Vice-Président de la Délégation, M. Pierre Curzi, Député, Mme Lucie Charlebois, Députée, M. François Choinière, Secrétaire administratif.